

## Secrétariat général

### Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

#### **Décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme »**

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers, responsable du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme »,

Vu la loi organique relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires pour 2016,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'architecture budgétaire déconcentrée de la DGCCRF sur le programme 134 est organisée en dix-neuf unités opérationnelles (UO) rattachées au BOP d'administration centrale dont treize correspondent aux UO régionales de métropole gérées par les DIRECCTE et six aux UO d'outre-mer.

CENTRES FINANCIERS DGCCRF	
INTITULÉ	CODIFICATION CHORUS
Programme	0134
BOP DGCCRF-Centrale	0134-CCRF
UO DIRECCTE Île-de-France	0134-CCRF-DR75
UO DIRECCTE Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	0134-CCRF-DR67
UO DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais et Picardie	0134-CCRF-DR59
UO DIRECCTE Basse et Haute-Normandie	0134-CCRF-DR76
UO DIRECCTE Centre	0134-CCRF-DR45
UO DIRECCTE Corse	0134-CCRF-DR20
UO DIRECCTE Bourgogne et Franche-Comté	0134-CCRF-DR21
UO DIRECCTE Pays de la Loire	0134-CCRF-DR44
UO DIRECCTE Bretagne	0134-CCRF-DR35
UO DIRECCTE Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	0134-CCRF-DR33
UO DIRECCTE Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	0134-CCRF-DR31
UO DIRECCTE Auvergne et Rhône-Alpes	0134-CCRF-DR69
UO DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur	0134-CCRF-DR13
UO DDI Saint-Pierre-et-Miquelon	0134-CCRF-DMSP

UO DIECCTE Guadeloupe	0134-CCRF-DRGA
UO DIECCTE Martinique	0134-CCRF-DRMA
UO DIECCTE Mayotte	0134-CCRF-DRMY
UO DIECCTE Guyane	0134-CCRF-DRGU
UO DIECCTE La Réunion	0134-CCRF-DRRE

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 29 octobre 2015.

*Le secrétaire général,*  
L. DE JEKHOWSKY